

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2017

Président : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

Secrétaire de séance : Mesdames SEZILLE DES ESSARTS et FERNANDEZ-MOPIN

Présents : Mrs : MARCHAND, VEISSE, CHARTREL, DE RE, DURAND, LEFEVRE, LECOMTE, POIRET,
Mmes : SIMON, SEZILLE DES ESSARTS, QUINT- HARDIER

Pouvoirs : M. GODEFROY à M. MARCHAND

M. LAMBERT à Mme SIMON

M. DURAND à M. LECOMTE

Mme HERVAUX à Mme SEZILLE DES ESSARTS

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 07 avril 2017, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du renouvellement du bail de location de l'immeuble situé 131 Place du maréchal Leclerc à Cuts, à Monsieur Rosard, pour un an à compter du 01 avril 2017.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Sur un crédit de 6020€ ouvert au budget, 1087€ sont affectés à notre adhésion à la SPA ; 4223€ sont donc disponibles pour être répartis entre nos associations.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la ventilation proposée par la commission, soit :

- Association de Bizy : 500€
- Association Sportive et Culturelle Custoise : 750€
- Association Cuts qui bouge : 200€
- Association les Amis de l'Ecolier : 450€
- Passage BAFA : 450€
- Prix de Pommery : 90€
- Vie libre : 150€
- Croix Rouge : 150€
- Association ENVOL : 50€
- Association Bien vieillir chez soi : 150€
- Association des donateurs de sang bénévoles : 150€
- FNATH Association des accidentés de la vie : 150€
- LIB 44 : 150€

Un reliquat de 1543€ demeure ainsi disponible pour répondre à d'éventuels besoins en cours d'exercice.

TARIF 2017 LOCATION SALLE POLYVALENTE

La variation du prix de la location se base sur l'évolution de l'indice des loyers arrêté au 01 trimestre de chaque année, soit 125.90€ contre 125.26€

Les tarifs 2018 proposés et acceptés à l'unanimité sont donc les suivants :

- Extérieurs weekend : 423€
- Cutsois weekend : 267€
- En dehors du weekend : 168€

Le conseil se prononce également sans réserve sur la possibilité de mise à disposition de la salle à des particuliers ou associations autres que locales, au tarif de 25€ par séance inférieure à 1h30mn.

CONCESSIONS FUNERAIRES

Leur augmentation au 01 juillet de chaque année est basée sur celle de la Taxe Foncière non bâtie, en augmentation de 0.50% en 2017.

Les tarifs sont donc définis à cette même date à hauteur de :

- 101€ pour les concessions trentenaires
- Au double, soit 202€ pour les concessions cinquantenaires.

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL

Il est la synthèse des différents règlements de communes environnantes revisités et mis au point par le Maire avec le soutien du Directeur des PFG de Compiègne.

Ce règlement, adopté à l'unanimité, entrera en vigueur le 01 juillet avec effet rétroactif.

PLANS COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

La loi 2004-811 de modernisation de la sécurité civile a pour objet de prévenir et sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels, par le biais du plan communal de sauvegarde.

Celui-ci définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

L'élaboration d'un PCS constituerait donc un outil précieux de prévention et d'organisation en cas de risque majeur avéré. Son intégration au Plan Intercommunal mis en œuvre au sein de la Communauté de Communes s'avérerait nécessaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'élaborer son PCS
- Accepte l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par la CCPN pour sa réalisation
- Décide d'adhérer au PIS mis en place par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

VALIDATION DU PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes détient la compétence périscolaire et assure pour le compte de chaque commune l'accueil de nos enfants scolarisés avant et après les heures de classe. Elle assure la production et la distribution des repas le midi. Elle s'est également organisée dans la mise en œuvre des rythmes scolaires.

Les règles de fonctionnement de ces services mutualisés sont rassemblées depuis 2014 dans un PEDT, Projet Educatif Communautaire, qu'il convient de renouveler à cette rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le nouveau PEDT.

RYTHMES SCOLAIRES

Après la parution au JO du décret laissant aux municipalités le libre choix d'organiser le temps scolaire en 4 ou 4.5 jours et au regard de l'enquête réalisée auprès des familles, le Conseil d'école s'est prononcé pour un retour aux 4 jours scolaires par semaine.

PANNEAUX PUBLICITAIRES CCPN

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de l'offre faite par la CCPN, d'implantation d'un panneau publicitaire à chaque entrée du village, utile à la communication communautaire puis à celle de la commune.

A une large majorité, le conseil refuse cette proposition. Davantage d'informations pourront être inscrites sur notre panneau numérique.

RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire des personnels avait été débattu lors d'un précédent Conseil Municipal. Validé par les instances paritaires départementales, il entrera en vigueur au 01 juillet pour les personnels administratifs et dès la parution des arrêtés correspondants pour les personnels techniques.

POINT SUR LES TRAVAUX ET SUBVENTIONS

Construction d'un préau devant l'école maternelle et la salle Poggioli :

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les subventions sollicitées auprès du Député Carvalho sur les Fonds parlementaires et auprès de l'Etat par le biais de la DETR, nous ont été accordées. Le projet prendra donc forme après la rentrée scolaire.

Projet d'aménagement du groupe scolaire :

Ce projet a pu, grâce au concours des services de la CCPN, être intégré au contrat de ruralité, mis en place par le gouvernement. Il en résulte une proposition de prise en charge par l'Etat égale à 80% du coût HT de l'opération telle que proposée dans notre dossier d'instruction.

Un commencement de travaux devra avoir eu lieu avant le 31 décembre.

Considérant ces nouveaux éléments ajoutés au constat que nous n'avions pas envisagé dans notre projet initial la réhabilitation de l'entrée principale de l'école, accès direct handicapés, sanctuarisation de l'espace scolaire, clôture et parkings, une étude complémentaire est en cours qui sera présentée par l'architecte du projet aux membres disponibles du conseil pour débat et validation le 08 juillet.

Autres dossiers recevables dans le cadre du Contrat de Ruralité :

Présentés succinctement à nos interlocuteurs les projets :

- de réalisation d'une voie douce entre le carrefour RD 934 et rues de Brun Marville et Gournay et le centre bourg.
 - de réhabilitation du 145 place de la Mairie en vue d'une ouverture aux services publics ou associatifs
- Sont d'ores et déjà inscrits sommairement au titre des années futures si le principe du contrat de ruralité est maintenu. A charge pour la municipalité de faire avancer les études de faisabilité.

RAPPORTEURS DE COMMISSIONS :

COMMUNICATION :

Le site Internet est finalement peu visité. C'est une déception pour ses concepteurs qui ont dû en outre enrayer quelques dysfonctionnements après une récente mise à jour.

Une réflexion devra être menée sur la forme et sur le fond de ce mode de communication

FETES ET CEREMONIES / CCAS :

Sortie du Flash municipal avec un oubli de signalement de la brocante le 03 septembre.

Organisation des festivités du 14 juillet en cours et appel aux volontaires.

Voyage CCAS fixé au 23 septembre. Gros succès des réservations.

ENVIRONNEMENT :

Une réflexion se poursuit sur la réorganisation du stationnement au centre bourg, de long de la RD 934, sur l'implantation de corbeilles et cendriers également.

La structure normalisée permettant l'accès PMR révèle une certaine dangerosité marches et bordures à matérialiser davantage, à protéger par des barrières ou des jardinières.

Le village paraît moins bien entretenu. L'interdiction d'utiliser les produits désherbants accroît et complique le travail des agents dont le résultat est moins radical, esthétiquement même s'il valorise l'environnement et le respecte.

Notre équipe technique a poursuivi ses travaux de sécurisation aux abords et à l'intérieur des écoles et de la salle Poggioli, pose de clôtures rigides sur tout le périmètre, réfection de portails.

Nos plantations en parterres ont été moins bien suivies durant cette période.

Nous rencontrons quelques difficultés dans la reprise et le développement des plantes vivaces et perpétuelles : vols, dégradations, sol pauvre, vers de hannetons etc.

La réflexion sur ces handicaps s'impose même si notre commune supporte facilement la comparaison avec d'autres.

HISTOIRE ET PATRIMOINE:

Le projet UNESCO est toujours d'actualité avec des rencontres organisées ou en voie de l'être avec les responsables de manière à concrétiser le cahier des charges de notre candidature préalablement aux visites des experts et ambassadeurs qui statueront in fine.

Pendant ce temps mais lentement, la totale réhabilitation du site se poursuit sous l'autorité des organismes habilités, ONAC et autres.

Il est à craindre quelques incompatibilités de dates.

QUESTIONS DIVERSES:

En réponse aux questions des membres du Conseil Municipal le Maire précise que le dossier pour la mise en sens unique des voies Rue du Charron et ruelle Crampe est soumis à l'UTD de même que la possibilité de donner un sens prioritaire de circulation à l'écluse rue de Gizancourt.

Le panneau 30 km prévu au bas de la rue de la Vieille Montagne fait partie de la même commande.

Peu d'informations sur la date programmée de la mise en service de la station d'épuration de Baboeuf.

Une certaine résistance est signalée sur une porte anti-panique de la salle poggioni.

Des microcoupures électriques signalées à ENEDIS persistent dans le secteur de La Pommeraye.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 23h15.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARCHAND

